



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

France 3 : Nord-Pas-de-Calais

Question écrite n° 63322

Texte de la question

M Jean-Claude Bois attire l'attention de M le secrétaire d'Etat à la communication sur le problème de la durée du journal télévisé de France 3 Nord - Pas-de-Calais depuis le 28 septembre 1992. Dependait en effet de la longueur des écrans publicitaires, les éditions locales et régionales retrecissent et c'est ainsi que l'écran publicitaire de 19 h 06 ayant une durée variable, l'heure du début des informations régionales n'est plus fixe. Dans la région Nord - Pas-de-Calais où l'actualité est variée et abondante, les téléspectateurs régionaux, très attachés à ce mode d'information, sont pénalisés. Il souhaite donc que des moyens financiers (montant de l'exonération de la redevance toujours à la charge de France télévision) soient dégagés pour que France 3 Nord - Pas-de-Calais ne soit plus toujours davantage tributaire de la publicité.

Texte de la réponse

Reponse. - En ce qui concerne les derniers aménagements de la tranche horaire consacrée en début de soirée aux actualités régionales sur le réseau France 3, il convient de préciser que la modification du « 19-20 » de France 3, depuis le 28 septembre dernier, a pour objet de permettre la diffusion d'un nouveau rendez-vous régional d'information à 19 h 55, qui s'ajoute aux deux journaux régionaux de 12 h 30 et de 19 h 10. En effet, l'objectif de France 3 est de permettre aux téléspectateurs qui rentrent plus tard chez eux et qui ne regardent qu'un journal national de disposer, grâce à ce mini-journal régional, d'une information complète. Dans le Nord-Pas-de-Calais, ce souci de diversifier l'offre d'information régionale s'était déjà traduit par la création des octobre 1990 d'un rendez-vous « Europol » , journal « tout-image » diffusé à 19 heures. Désormais, quatre rendez-vous régionaux sont donc proposés aux téléspectateurs et les premiers résultats d'audience montrent que la télévision de service public sert ainsi plus efficacement les citoyens de cette région. Le journal régional de 19 h 10, qui reste évidemment le principal rendez-vous d'information, a effectivement été resserré de deux minutes environ. La société France 3 a déjà mis en œuvre les aménagements de programmation nécessaires pour que le contenu éditorial de ce rendez-vous puisse être respecté et elle étudie, pour les grilles de programmes à venir, les moyens de développer l'information régionale. En ce qui concerne les mesures envisagées par les pouvoirs publics pour compenser le manque à gagner, pour le secteur public de l'audiovisuel, qui résulte des exonérations de redevance, il faut rappeler qu'après la forte progression en 1992 du remboursement par l'Etat des exonérations de redevance (363 millions de francs au lieu de 117 millions de francs en 1991) le projet de loi de finances pour 1993, soumis à l'approbation du Parlement, prévoit de reconduire pour le prochain exercice le montant actuel de la subvention budgétaire inscrite à cet effet. L'effort de compensation reste donc maintenu à hauteur de 363 millions de francs, mais il faut préciser que l'ensemble des dotations en provenance du budget de l'Etat et destinées à divers titres à l'audiovisuel public vont progresser de 48 p 100 pour atteindre plus de 2 milliards de francs au total en 1993.

Données clés

Auteur : [M. Bois Jean-Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63322

Rubrique : Television

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1992, page 4864